

**Cfdt:**TOUTE
LA DIFFERENCE**CCE du 14 juin 2015**
DÉCLARATIONS DE LA CFDT**Situation de l'emploi au 30 avril 2017**

Nous ne nous attarderons pas sur les données des effectifs toujours plus inquiétantes que nous dénonçons inlassablement depuis des années. En revanche, la CFDT souhaite saisir l'opportunité de l'actuelle négociation GPEC pour redonner absolument une impulsion sur l'emploi au plus près du terrain. De trop nombreuses organisations de travail souffrent de cette baisse dogmatique du personnel, certaines ayant en effet atteint leurs limites. Il faudra pour cela aller chercher un accord que nous souhaitons le plus ambitieux possible. Des leviers existent, il est désormais indispensable que nous prenions tous nos responsabilités sans aucun tabou.

Informations-consultations sur la situation économique et financière et sur la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi

La situation économique et financière de l'entreprise demeure excellente mais ce modèle doit profiter davantage à l'emploi si nous souhaitons maintenir un service client de qualité et par là même nos cœurs de métiers. Hélas, la pyramide des âges catastrophique ne permettra pas d'atteindre cet objectif pourtant plébiscité par le personnel et ses représentants. Pour cela, il est désormais urgent de réorienter certaines affectations du CICE, notamment en terme de recrutement. Les présentations récemment effectuées sur Prospective 2030 laissent entrevoir de réelles opportunités, il faut les saisir dès aujourd'hui. L'actuelle négociation sur la GPEC doit également aider à atteindre cet objectif indispensable.

Information sur l'intéressement et la participation versés au titre de l'exercice 2016

Les montants cumulés de l'intéressement et de la participation versés au titre de l'exercice 2016 représentent pratiquement trois mois de salaires. Avec les abondements, cela génère un gain de pouvoir d'achat non négligeable qui n'est possible que par la signature d'accords que la CFDT continuera de signer s'ils demeurent équilibrés et donc dans l'intérêt des salariés. Il faudra pour cela dès l'année prochaine, trouver de nouveaux compromis lorsque l'accord intéressement sera à nouveau négocié.

Info mise en ligne le 15 juin 2017